



PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE
(PESC)

- SYNTHÈSE -

INTRODUCTION

Le Projet Educatif et Social Communautaire est un outil **d'aide à la décision** au service de la CARA et des élus communautaires pour mettre en œuvre des actions locales de développement et améliorer l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants du territoire.

Le PESc s'inscrit dans le cadre des compétences de la CARA selon les axes de travail de la politique de la ville (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Prévention et Médiation Sociale et Insertion).

Le PESc doit participer de la cohésion sociale du territoire de la CARA telle que définie par l'intérêt communautaire. Il s'inscrit dans une démarche de développement social local, et bien évidemment dans une dimension intercommunale.

Il doit permettre la mise en œuvre d'ajustements tant techniques que financiers.

Les fiches-action présentées, ci après, définissent les priorités d'action de la CARA pour 2010 ; elles sont extraites du diagnostic global du PESc.

ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE

**Commissions « Politique de la Ville » et
« Politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse » du 23 octobre 2009**

	ÉLÉMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC (CONSTATS)	PRÉCONISATIONS
PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ De plus en plus de temps partiels et horaires atypiques ; ↪ Les structures multi accueil ont du mal à anticiper les besoins ; ↪ Manque accueil d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Développer les modes de garde à horaires atypiques par l'accueil individuel ; ↪ Être vigilant à ne pas créer d'autres structures multi accueil ; ↪ Une réponse à développer.
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Les listes d'attente ne correspondent pas à la réalité de la demande ; ↪ Manque d'information. 	<p style="text-align: center;">RAM</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Besoin d'une centralisation de l'offre et de la demande ; ↪ Développer de l'information.

Fiche action n° 1 – Année 2010

Développement de la garde à horaires atypiques

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de modes de gardes à horaires atypiques sur l'ensemble du territoire.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer ce mode de garde par l'accueil individuel.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les familles ayant ou retrouvant une activité professionnelle avec des horaires atypiques.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Garde à domicile ; - Positionner les assistants maternels sur ce mode de garde ; - Compléter, si besoin, cette offre de service par l'intervention d'une association.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Sous la responsabilité du RAM communautaire ; - CAF, PMI, MDE, CCAS, DTAS.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement de la dynamique ... ; - 30 familles pouvant bénéficier de ce type de garde.

Fiche action n° 2 – Année 2010

Centralisation de l'offre de service – Accueil collectif des 0-5 ans

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents méconnaissent les différents modes d'accueil et leurs modalités de fonctionnement ; - Les parents expriment un manque d'informations et une inadaptation de l'information dans le temps ; - Les parents choisissent un mode d'accueil en fonction de leur activité professionnelle.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les partenaires pour qu'ils orientent toutes les demandes d'accueil vers le RAM ; - Se rapprocher des mairies et de la PMI pour transmettre l'information du RAM au moment des naissances ; - Centraliser les demandes afin de connaître les souhaits et les besoins.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des familles du territoire ; - Les professionnels de la petite enfance.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser l'ensemble des places disponibles du territoire par le RAM communautaire ; - Élargir les missions du RAM communautaire : le RAM communautaire deviendra Relais d'Accueil de la Petite Enfance.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Convention spécifique avec la CAF pour que le RAM communautaire devienne Relais d'Accueil de la Petite Enfance.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Que chaque demande des parents trouve une solution en accueil individuel ou collectif.


Fiche action n° 3 – Année 2010

Travail partenarial pour tout nouveau projet de structure multi accueil

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire est relativement bien pourvu en nombre de places en structures multi accueil ; - Les structures multi accueil ont du mal à anticiper les besoins ; - Tenir compte des incidences au niveau financier du nouveau calcul imposé par la CAF ; - Nécessité que la structure de Saujon change de locaux ; - Projet de création d'une SMA à Vaux-sur-Mer.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les coûts résiduels des SMA ; - Accompagner, de façon partenariale, chaque commune et EPCI désirant créer ou agrandir une SMA.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des communes et EPCI du territoire.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de pilotage pour tout nouveau projet de SMA.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Communes, EPCI, CAF, MSA, PMI, RAM communautaire.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chaque secteur d'avoir une offre de service en accueil collectif en cohérence avec le diagnostic permanent et partagé du PESC ; - Maîtriser les coûts de fonctionnement à venir.

ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Commissions « Politique de la Ville » et
« Politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse » du 23 octobre 2009

	ÉLÉMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC (CONSTATS)	PRÉCONISATIONS
ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Disparité des coûts des différents ALSH ; ↪ Surtarification des coûts en dehors de l'intercommunalité ; ↪ Difficulté à appliquer une règle de financement intercommunale. 	<p>↪ Nécessité d'une construction de critères d'évaluation</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Choix budgétaires</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Besoins de formations complémentaires ; ↪ Difficulté financière à venir (CAF), démographie en baisse, déroulement des carrières ; ↪ Disparité de l'offre en fonction des secteurs : jours d'ouverture, offres des activités. 	<p>↪ Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques (coordination territoriale).</p>
JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ De moins en moins de jeunes fréquentent les locaux ; ↪ Isolement des professionnels ; ↪ Des jeunes à mobilités très différentes. 	<p>↪ Renforcer une réponse intercommunale par une coordination du service politique de la ville.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Déficit de l'information. 	<p>↪ Bureau Information Jeunesse (BIJ) : restructuration et redéploiement sur l'ensemble du territoire.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Développer la professionnalisation. 	<p>↪ Mettre en place des temps de formation, d'échange et d'analyse des pratiques.</p>

Fiche action n° 1 – Année 2010

L'offre de service pour les 3-18 ans

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de service disparate sur le territoire (tarification, couverture inégale, jours d'ouverture, activités, ...) - Intercommunalité embryonnaire.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès à chaque famille du territoire ayant des enfants de 3 à 18 ans à une offre de service d'accueil et d'animation ; - Renforcer l'intercommunalité et permettre aux communes non équipées en structure d'accueil et d'animation de bénéficier d'un accès à cette offre de service.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des 3-18 ans et leur famille ; - Les professionnels de l'accueil et de l'animation ; - L'ensemble des 31 communes.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une aide financière de la CARA à partir du nombre total d'enfants et d'adolescents du territoire ; - Soutien et accompagnement par secteurs géographiques (« secteurs pertinents » de la CARA) ; - Développement de l'information à destination du public jeune ; - Développement des outils d'évaluation partagée en impliquant l'ensemble des élus, des professionnels, des habitants et des partenaires institutionnels qui composent le territoire.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PESc et d'une coordination prise en charge par la CARA avec : <ul style="list-style-type: none"> * Communes et EPCI, Conseil Général 17 et Conseil Régional ; * Etat (DDCS, CAF, IA) ; * BIJ, Associations ;
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de service doit être intercommunale en tenant compte des besoins du public 3-18 ans et des spécificités du territoire selon les secteurs géographiques pertinents ; - Maintien et développement de la dynamique partenariale à travers le diagnostic permanent et partagé du PESc.

Commissions « Politique de la Ville » et
« Politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse » du 23 octobre 2009

	ÉLÉMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC (CONSTATS)	PRÉCONISATIONS
PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Des regroupements dans les espaces publics, ↪ Des tensions entre les acteurs, ↪ Un sentiment d'insécurité, ↪ Des pratiques de consommations visibles (alcool et autres). 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Équipe de prévention et de médiation sociale en lien avec les partenaires locaux compétents.
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Incivilités 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Exposition « 13/18 ans - Questions de justice »
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Inadéquation entre les pratiques professionnelles traditionnelles et les pratiques des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Dynamique partenariale : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) – Bureau Information Jeunesse (BIJ) – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Projet Éducatif et Social Communautaire (PESC) - (coordination → instance de veille)

Fiche action n° 1 – Année 2010

Prévention médiation – Exposition 13-18 ans questions de justice

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du travail engagé en partenariat avec les CESC des différents collèges, les partenaires sont sollicités pour la mise en place d'outils qui permettent aux jeunes d'appréhender les notions de citoyenneté (droits et devoirs).
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de l'exposition « 13-18 ans – Questions de justice » dans l'ensemble des collèges de la CARA ; - Formation de l'équipe de Prévention et de Médiation Sociale à l'animation de cet outil ; - Sensibilisation et information des jeunes sur leurs droits et devoirs.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des collégiens des classes de 4^{ème}.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement : animer de façon interactive l'exposition 13-18 ans ; - Former, accompagner l'équipe à l'animation de cette exposition.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection Académique (IA), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque élève de 4^{ème} du territoire doit avoir été sensibilisé et informé en matière de droits et devoirs ; - Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale ; - Déceler les problématiques individuelles ou collectives.

ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC I PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Commissions « Politique de la Ville » et « Politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse » du 23 octobre 2009

	ÉLÉMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC (CONSTATS)	PRÉCONISATIONS
INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Besoin d'améliorer l'accompagnement et le suivi des parcours ; ↪ Peu de liens partenariaux sur l'ensemble du territoire ; ↪ Pratiques disparates. 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Rôle primordial de la Maison de l'Emploi : <ul style="list-style-type: none"> * coordination, * fédération au niveau local.
	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Faible réactivité par rapport aux besoins urgents 	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Restructuration complète de l'IAE avec une commande politique volontariste de la CARA grâce au diagnostic mis en place par la Maison de l'Emploi. ↪ Redéploiement sur l'ensemble du territoire ; ↪ Besoin d'une étude spécifique sur l'intervention sociale au niveau du territoire.
<p>TRANSVERSALITÉ DIAGNOSTIC PERMANENT COORDINATION CARA INFORMATION ET COORDINATION</p>		

Fiche action n° 1 – Année 2010

Soutenir la fonction de coordination de la Maison de l'Emploi

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Des contrats précaires liés à la saisonnalité ; - Manque de contrats en alternance ; - Manque d'adéquation entre les emplois et les compétences ; - Manque de lisibilité de la politique territoriale de l'emploi et de l'accompagnement des différents publics.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention MDE / État ; - Intégrer la Mission Locale dans la Maison de l'Emploi.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des acteurs des champs de l'emploi, la formation et l'insertion.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la MDE la seule structure référente pour la mise en œuvre d'une politique locale d'emploi, d'insertion, de formation et contribuer au développement territorial.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination : Maison de l'Emploi. - Partenaires : Services de l'État, Conseil Général, Conseil Régional, Communes et EPCI, Chambres Consulaires.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention entre la MDE et l'État ; - Une seule structure référente et reconnue sur le territoire ; - Meilleure gestion de l'emploi et des compétences (GEC) ; - Meilleur suivi des post-créations d'entreprises ; - Une augmentation de l'offre de contrats en alternance ; - De la saisonnalité à la pluriactivité ; - Amélioration du suivi des parcours d'insertion ; - Réalisation d'un diagnostic socio-économique annuel.

Fiche action n° 2 – Année 2010

Restructuration de l'Insertion par l'Activité Économique

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<ul style="list-style-type: none"> - Offre restreinte à destination des publics jeunes ; - Peu de liens entre les structures et les dispositifs ; - Fragilité financière des structures ; - Offre d'insertion trop centralisée sur les communes du littoral.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une coordination dans le cadre de la MDE ; - Soutenir les structures d'insertion par l'article 30 ; - Élargir les offres à un public jeune et à l'ensemble du territoire.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers relevant des minima sociaux et du public jeune en difficulté.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une procédure de prescription et de suivi des parcours d'insertion ; - Sécuriser les parcours professionnels ; - Mettre en place une procédure d'évaluation ; - Améliorer les liens ente les entreprises et les SIAE.
Partenariat :	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination : Maison de l'Emploi ; - Partenaires : Services de l'Etat, Conseil Général 17, Conseil Régional, Communes, EPCI et SIAE
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure adéquation entre l'offre d'insertion et les besoins des bénéficiaires, en tenant compte des potentialités du territoire ; - Renforcement du rôle de la MDE pour une meilleure réactivité ; - Pour les structures d'insertion, équilibre financier à rechercher en complément des aides de la CARA.

Fiche action n° 3 – Année 2010

Étude spécifique sur l'intervention sociale

Intitulé de l'action	Commentaires
Contexte et problématique :	<p>Accès inégal aux dispositifs d'aide et d'accompagnement dû à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés cumulées des usagers ; - Un manque de logements sociaux et temporaires ; - Un manque d'information adaptée au public en difficulté ; - Des problèmes de mobilité spécifique à certains secteurs ; - Manque de lisibilité globale sur l'ensemble des dispositifs.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un état des lieux concernant l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques sociales et de l'action sociale.
Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers relevant des politiques sociales et de l'action sociale.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration partenariale d'un cahier des charges ; - Appel d'offres portant sur cette étude spécifique (consultant extérieur).
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers des politiques sociales et de l'action sociale ; - L'ensemble des partenaires (associations, professionnels, communes, EPCI).
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance réciproque des champs d'intervention et des missions des différents acteurs ; - Vision affinée des dispositifs en matière d'intervention sociale ; - Ajustement, si nécessaire, des interventions en fonction des besoins des usagers et de l'évolution des problématiques du territoire ; - Anticipation des coûts financiers.

CONCLUSION

Le PESc tient compte de la globalité du territoire intercommunal en s'attachant aux spécificités des quatre secteurs pertinents validés par l'ensemble des acteurs. Il s'agit de mettre en œuvre une politique de cohésion territoriale et de développement social local.

Le PESc est autant une mise en œuvre d'une dynamique multi partenariale que la production de connaissances partagée des problématiques du territoire.

À ce titre, la constitution du Comité de Pilotage, participe de cette volonté d'élaborer cette dynamique multi partenariale. La composition des Comités Techniques de Secteur traduit la volonté de tenir compte des spécificités de l'Agglomération.

Les éléments et pistes d'action issus du diagnostic ont été validés le 23 octobre 2009 en Commissions Politique de la Ville et Politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse, au regard de l'intérêt communautaire.

Le PESc permet, dans ce cadre, de mettre en œuvre une nouvelle politique de contractualisation pour l'année 2010.

Les engagements financiers réciproques des différents partenaires sont réajustés en fonction des éléments et pistes d'action du diagnostic. Ils doivent permettre de définir les bases d'une Convention de Territoire Globale (CTG).

Cela implique de mettre en œuvre une démarche d'évaluation pour mesurer :

- L'adéquation entre l'offre de service et les besoins des populations pour réajuster les actions conduites ;
- La participation des différents partenaires en fonction de leurs missions et leurs compétences respectives.

Cette démarche d'évaluation suppose la construction d'une grille d'analyse commune à l'ensemble des partenaires impliqués dans les champs d'intervention de la Politique de la Ville.

En définitive, l'ensemble de ces perspectives doit faire l'objet d'une coordination efficace. Cette coordination est portée par le service Politique de la Ville de la CARA ; elle garantit la bonne gouvernance de la dynamique initiée, du suivi du diagnostic permanent, de la réalisation des études nécessaires et de la construction commune de l'évaluation.

La coordination permet de maintenir et de développer les liens entre les différents partenaires (institutionnels, population, ...).

En développant et en ajustant l'offre de service de proximité, le PESc participe à l'attractivité du territoire.

